

MAC
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 01.11.2023



03.10.2023

1

AGENDA

1. Introduction
2. Election d'un vice président
3. Informations générales
4. Présentation du budget et ajustements des subventions
5. Mensualisation des facturations
6. Enquête de satisfaction à venir (qualité des repas Kidelis / feedback des enfants)
7. Vote de la révision des tarifs + donner le mandat au comité pour la mise à jour des informations (site Internet, site Commune, Ajustement des statuts à la suite de l'AG)

ELECTION D'UN(E) VICE PRÉSIDENT(E)



Proposition du comité :

- VICE PRESIDENTE : CHARLOTTE ROMANET

INFORMATION GÉNÉRALES COMITÉ DU MAC



- HELEN: - Présidente
- CHARLOTTE R - Vice Présidente, site internet et communication générales
- EVELYNE :
 - Fiches de salaires
 - Certificats de salaires
 - OCAS LPP
 - Formation animatrices
- NATACHA :
 - Contact animatrice, médiation, team building, contact mairie
- TOM:
 - Emission des factures parents
 - Comptabilité générale paiements factures

INFORMATION GÉNÉRALES COMITÉ DU MAC



- ANOUCHE: - Contact animatrice, médiation
- ANA: - Membre du comité, lien assurances, contractuelle gestion des renouvellement
- CHARLOTTE - Membre du comité, organisation manifestation, team building
- FRANCOIS: - Contact mairie
- Organisation des manifestations, team building

*Remarque: les domaine de responsabilités sont en cours de définition et d'attribution
La matrice finalisée sera mise à jour sur le site du MAC*

03.10.2023

LE BUDGET (LES DÉPENSES)

DEPENSES	2023-2024	2022-2023
	CHF	CHF
Total Dépenses estimées	194'852	151'216

Charge salariale 2022-2023:

3 animatrices 4 midi par semaine + 1 aide 2x par semaine
2 animatrices 3 après-midis par semaine et 1 animatrice 1 après-midi par

Charge salariale 2023-2024:

4 animatrices 4 midi par semaine
2 animatrices 4 après-midis par semaine

- Il est à noter que la différence provient uniquement de l'augmentation de la charge salariale et qu'aucune autre augmentation n'a été considérée
- Le détail du budget peut être partagé sur demande auprès du Comité.

AJUSTEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION (+30%), 60KCHF

AJUSTEMENT (VALIDÉ)

- Augmentation des frais de garde midi de 9 à 10 chf → 632/mois
- Frais de garde après midi 6,50 CHF à 7,50CHF → 272/mois
- Goûter
- Prix des repas: 6 CHF

TOTAL 904 CHF / mois X10.5 mois → 9492 CHF

Demande de subvention 65'000 chf (2 paiements de 32'500 CHF janvier / septembre)

MENSUALISATION DES FACTURATIONS

POURQUOI:

- nos charges sont mensuelles (salaires / repas,...)
- Lisser la charge financière pour les parents
- Simplifier le travail de facturation

Proposition:

- Août Septembre Octobre : facturation comme 2022
- A partir de Novembre mensualisation (attention informations seront dans l'Email envoyé avec la facture (août septembre novembre)
- Ajustement possible 2 x par année prise en charge exceptionnelle / annulation à l'avance.

ENQUÊTE DE SATISFACTION



POURQUOI:

- objectif : vision de la satisfaction – Mairie Parents Enfant Ecole

DECISION: VALIDATION EN ASSEMBLÉE:

- CHARLOTTE ROMANET : VICE PRÉSIDENTE
- RÉVISION DES TARIFS
- LE COMITÉ A LE MANDAT DE LA MISE À JOUR DES INFORMATIONS (SITE INTERNET, SITE COMMUNE, AJUSTEMENT DES STATUTS,...) À LA SUITE DE L'AG)



NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE
ATTENTION, DES QUESTIONS?

